

Motion relative à la création d'une section criminologie au CNU

L'annonce de la création d'une section "criminologie" au CNU a suscité une émotion certaine dans le monde universitaire.

Sans entrer dans le débat sur la pertinence scientifique de cette innovation, la CPU condamne la précipitation et l'absence de dialogue qui ont caractérisé la procédure, d'autant plus que de fortes réticences se sont exprimées au sein de la communauté scientifique.

Elle s'inquiète du flou qui entoure la naissance de cette section (conditions de rattachement, nombre d'enseignants concernés, incidence sur les autres sections).

Elle souhaite qu'une concertation soit mise en œuvre au plus vite sur ce dossier et recommande aux établissements de ne pas recruter dans cette nouvelle section tant que cette concertation n'aura pas été mise en place.

